

## PROCES VERBAL

### CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Lundi 13 décembre 2021 à 10h  
IMÉRA

Présents ou représentés :

Eric Berton, pouvoir à Enrico Donaggio  
Denis Bertin  
Brigitte Carpentier  
Maryline Crivello, pouvoir à Denis Bertin  
Philippe Delaporte, pouvoir à Enrico Donaggio  
Enrico Donaggio  
Laurent Dousset  
Rostane Mehdi  
Dominique Nobile, pouvoir à Denis Bertin  
Estienne Rodary  
Remi Adjiman  
Claire Bidart, pouvoir à Nathalie Bonnardel  
Nathalie Bonnardel  
Sophie Bouffier  
Carlo Rovelli

Excusés :

Hamida Demirdache  
Marteen Noyons  
Thomas Lecuit

Invités :

Tristan Serre (Adjoint Agent comptable - AMU)  
Irina Tronkova (Rectorat)  
Thimotée Andonian (IMÉRA)  
Gabriella Crocco (IMÉRA)  
Thierry Fabre (IMÉRA)  
Farah Ferraton (IMÉRA)  
Emmanuel Girard-Reydet (IMÉRA)  
Constance Moreteau (IMÉRA)  
Emilie Sitzia (IMÉRA)

Le lundi 13 décembre 2021 à 10h, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni en visioconférence sur convocation de Denis Bertin, Président de la Fondation IMÉRA.

Denis Bertin constate que quinze membres du CG, sur un total de dix-huit, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

## **1 - Approbation du PV du CG du 10 juin 2021**

### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité moins une abstention, le PV du CG du 10 juin 2021.*

## **2 – Orientations et programmation scientifiques 2021-2022**

Enrico Donaggio, Directeur scientifique de l'IMÉRA, présente les orientations scientifiques qui ont été définies durant les derniers six mois (juin – décembre 2021).

Il articule son intervention autour de trois points :

### *i) La nouvelle équipe scientifique :*

Les sujets abordés ont été les suivants : organisation, coordination, financement et répartition du travail, mise en place d'un calendrier régulier de réunions, définition de procédures de discussion et de décision, de façon à créer sur le court-moyen terme un esprit et une pratique d'équipe.

Dans ce cadre général, certains éléments méritent d'être signalés :

- Le financement A\*MIDEX, obtenu pour financer les activités scientifiques 2021-2025, a été réparti de façon égalitaire entre les 4 programmes scientifiques ;

- Chaque directeur de programme développe désormais l'activité de recherche de son programme au sein d'un ou plusieurs ateliers, avec une enveloppe dédiée pour les activités avec les résidents et une enveloppe dédiée pour des traductions des résultats de recherche de son atelier et de ses résidents. Cette égalité de financement structurel a eu pour effet un renforcement majeur des programmes les moins dotés en ressources propres (le programme Art Sciences Société a de ce fait doublé ses résidents, avec six artistes accueillies à l'IMÉRA pour cette année universitaire).

Ces changements importants n'obèrent en rien la liberté presque totale des contenus et des formats au sein de chaque programme.

Trois programmes sur quatre ont été réécrits ou inventés *ex nihilo*, en accentuant les moments de porosité et d'échanges.

### *ii) Lancement des appels :*

Toujours dans l'esprit de mettre en place un système clair, récurrent, compréhensible, équitable et collectif de gérer la vie et les activités de l'IMÉRA, le dispositif des appels à candidatures a été redéfini. Chaque année à compter d'avril-mai, selon un calendrier bien défini, l'IMÉRA lancera trois appels : l'appel classique pour ses programmes et ses chaires, l'appel FIAS (financement européen) et l'appel dédié à la sélection de ses *AMU Fellows*.

L'appel classique et l'appel FIAS, lancés à l'été 2021, ont débouché sur la réception de 230 (137+93) candidatures éligibles pour une vingtaine de résidences, soit un taux de sélection de 7-8 % des dossiers. L'appel AMU Fellows pour 2022-23 sera lancé le 14 décembre 2021. Il s'adresse aux enseignants-chercheurs d'AMU pour repenser pendant six mois leur rapport à leur discipline et aux autres champs de savoir, et éventuellement entreprendre une reconversion thématique au contact de résidents venant d'horizons géographiques et disciplinaires très variés. Cet accueil en délégation donne lieu à

une décharge complète de cours pendant la durée de la résidence (au premier ou au second semestre), laquelle est prise en charge par l'université.

Quatre *AMU Fellows* seront accueillis durant l'année 2022-23. Ils disposeront d'un bureau dans l'un des espaces de travail collectif de l'IMÉRA et d'un budget de 2.500 euros afin de mener à bien leur projet (missions, organisation d'événements, etc.).

### *iii) Autres figures de résidents et activités avec les résidents :*

Les figures de l'*AMU Fellow* et du *FIAS Fellow* sont donc en train d'être expérimentées cette année pour la première fois. Les impressions sont à ce jour très positives, que ce soit au niveau de la qualité scientifique des résidents sélectionnés que de leur intégration dans l'institut.

Beaucoup d'efforts ont été consentis pour mieux faire circuler l'appel *AMU Fellows* au sein de la communauté des collègues AMU.

Une quatrième figure de résident est en cours de discussion : le *Senior Fellow*. Cette figure - sa nature, ses contours, ses finalités - fera l'objet d'une réflexion collective profonde au sein de l'équipe scientifique. Elle sera au cœur de la demande de financement dans le cadre de l'appel à projets interdisciplinaires (APP) A\*MIDEX, dont la date limite de dépôt de dossier est le 28 février 2022.

Un dernier élément de nouveauté concerne le *Community Building Seminar* (CBS). Depuis cette année, il joue en effet un rôle différent pour les directeurs de programme et pour les résidents, avec comme double objectif de devenir :

- Un élément d'attractivité supplémentaire pour les résidents actuels et à venir ;
- Un ballon d'essai pour tester des changements qui - lorsqu'ils s'avèrent convaincants - pourraient être adoptés à plus large échelle au sein de l'IMÉRA.

L'IMÉRA, tout en gardant son statut inviolable de sanctuaire de liberté intellectuelle et académique, ne se veut pas comme un lieu de fabrication de projets de recherche compétitifs, ni comme un lieu d'exposition ou de spectacularisation des activités de ses résidents, mais comme un lieu de production de savoirs et d'intelligence collective.

Les Directeurs et Directrices de programme prennent ensuite successivement la parole pour présenter les grandes lignes de leurs orientations et éléments de programmation scientifiques pour l'année à venir.

### **3 – Approbation du budget prévisionnel 2022**

En préambule à la présentation du budget prévisionnel 2022 (BP 2022), Emmanuel Girard-Reydet fait un point sur l'évolution des financements de la Fondation.

L'année 2019 a marqué la fin du dispositif de financement direct par le RFIEA, avec un reliquat final de 331 k€ en faveur de l'IMÉRA. Ce reliquat a fait l'objet d'une consommation de 113,5 k€ en 2020 et d'une projection de dépenses de 75 k€ pour 2021. Le BP 2022 prévoit des dépenses à hauteur de 85,5 k€, dont 82 k€ permettront de financer les dépenses de masse salariale liées à 3 de nos CDD financés sur ressources propres. Le reliquat fin 2022 ne sera plus que de 57,5 k€, montant bien inférieur à nos besoins de masse salariale pour financer ces mêmes CDD en 2023 alors qu'il s'agit de besoins et de fonctions pérennes. Il faudra d'ici là trouver des solutions à l'échelle des membres fondateurs pour pallier ce déficit de financement.

Le Labex RFIEA+ a été renouvelé pour la période 2020-2024 avec une dotation annuelle de 170.800 € pour l'IMÉRA.

Dans le cadre du Plan SHS 2021 du Ministère, l'IMÉRA a obtenu une subvention de 20 k€ pour l'accueil en résidence (6 mois) de deux enseignants-chercheurs d'AMU (*AMU Fellows*).

Suite au succès de la candidature COFUND/FIAS déposée par le RFIEA en 2019, l'IMÉRA dispose d'un cofinancement européen sur 4 ans (couvrant 4 appels à candidatures) pour des résidences (dans la limite de 6) de 10 mois à compter de septembre 2021. Après avoir sélectionné 2 résidents pour 2021-

2022, le BP 2022 prévoit l'accueil de 4 résidents FIAS (un par programme scientifique) en septembre 2022.

L'IMÉRA a obtenu un financement A\*MIDEX de 995 k€ sur 52 mois à partir de septembre 2021, pour accompagner le programme scientifique 2021-2025 de l'IMÉRA.

L'IMÉRA a obtenu un financement de 50 k€ de la Ville de Marseille, pour étendre le dispositif d'accueil d'AMU *Fellows* en coordination avec l'appel CRCT d'AMU et développer un programme doctoral en lien avec les résidents et les directeurs de programme de l'IMÉRA.

L'IMÉRA va répondre en février 2022 à l'appel à projet « Interdisciplinarités » d'A\*MIDEX, pour accompagner le dispositif d'accueil de *Senior Fellows* dans le cadre de la construction de projets interdisciplinaires en lien avec les autres Instituts d'AMU.

Les chaires et les partenariats existants ont tous été renouvelés, à l'exception de la chaire IPC.

Emmanuel Girard-Reydet présente ensuite l'état prévisionnel des recettes 2022 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP 2022 » hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Les recettes prévues s'élèvent à un total de 473.250 € en prévisions d'encaissement et 528.600 € en droits constatés.

Le reliquat sur subvention RFIEA fera l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en 2022 à hauteur de 85,5 k€, comme indiqué précédemment.

La subvention du Ministère pour charges de service public (SCSP) de 150 k€ au bénéfice de l'IMÉRA, qui a été titrée en totalité en 2018, fera également l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en 2022 à hauteur de 40 k€ (pour financer les accueils et les activités de 2 *Senior Fellows*).

Emmanuel Girard-Reydet présente dans un second temps l'état prévisionnel des recettes 2022 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des recettes 2022 s'élève à 1.531.500 €, avec pour répartition :

- un financement de 172.800 € apportés par le RFIEA et le Labex RFIEA+, dont la part ne représente plus que 11% des recettes totales ;

- un total de 355.800 € pour les autres programmes de financement qui font l'objet de flux financiers avec l'IMÉRA ;

- des contributions volontaires à hauteur de 1.002.900 €, dont :

- 205 k€ d'AMU pour la prise en charge directe de plusieurs salaires de l'équipe d'encadrement,
- 200 k€ d'AMU pour la prise en charge directe des coûts d'infrastructure (maintenance, fluide, logistique, gardiennage),
- 270 k€ d'A\*MIDEX pour la prise en charge des salaires de l'équipe de direction scientifique,
- 195 k€ d'A\*MIDEX pour accompagner les programmes de l'IMÉRA,
- 85 k€ du CNRS pour la prise en charge directe du salaire du secrétaire général,
- 5.600 € de la commission Fulbright, 30.600 € de l'ILCB et 11.700 € d'AMSE.

La part AMU et A\*MIDEX représente 61% des recettes totales.

Emmanuel Girard-Reydet présente dans un troisième temps l'état prévisionnel des dépenses 2022 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP 2022 » en autorisation d'engagement et hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant global des dépenses 2022 s'élève à 654.100 €, avec pour répartition par enveloppe :

- 186.590 € de dépenses de masse salariale (dont 117.190 € de salaire de personnels IMÉRA et 69.400 € de salaire des chercheurs invités non statutaires en CDD) ;
- 464.510 € de dépenses de fonctionnement, qui incluent les indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires ;
- 3.000 € de dépenses d'investissement (mobilier, vidéo et informatique).

Concernant les résidences et les activités scientifiques :

- Les dépenses d'indemnités et de salaires des chercheurs invités (165 mois, soit + 34 mois par rapport à 2021) augmentent de 69 k€ ;
- L'enveloppe allouée à l'organisation des manifestations scientifiques et aux projets de publication-édition sera maintenue à un niveau conséquent de 138 k€.

Pour accompagner la nouvelle stratégie de communication, le BP 2022 prévoit des dépenses de 20 k€ pour la refonte du site internet et de 15 k€ pour l'acquisition de matériels de visio-conférence hybride.

Brigitte Carpentier présente, pour vote du CG, le tableau des autorisations budgétaires 2022 en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), les prévisions de recettes 2022 et le solde budgétaire 2022.

Le total des dépenses 2022 en autorisations d'engagement s'élève à 654.100 € ; les prévisions d'encaissement de recettes 2022 à 473.250 €.

La conséquence est que le solde budgétaire prévisionnel 2022 est déficitaire de 180.850 €. Ceci s'explique par le fait que pour certains contrats, les recettes ont été encaissées sur les exercices antérieurs alors que les dépenses restent à décaisser en 2022 (RFIEA, Ministère, IRD, Inserm).

Brigitte Carpentier présente ensuite, pour vote du CG, la situation patrimoniale et le compte de résultat prévisionnel 2022.

Le résultat prévisionnel 2022 est égal à - 134.000 €.

En 2022, la prévision de prélèvement sur son fonds de roulement de la fondation s'élève à 125.500 €. Le niveau de fonds de roulement reste toutefois très important à hauteur de 380.223 € en prévision à fin 2022.

Le ratio de fonds de roulement exprimé en jour de dépenses de fonctionnement s'établit à 210 jours, très au-dessus du niveau prudentiel de 15 jours.

Rostane Medhi intervient pour souligner que la situation financière de l'IMÉRA est saine.

#### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022.*

#### **4 – Composition du nouveau Conseil scientifique**

Suite à la révision des statuts en mai 2021, la composition du Conseil scientifique est appelée à évoluer pour passer des 15 membres actuels - tous extérieurs à AMU - à « 9 membres, favorisant la parité entre hommes et femmes, désignés par la présidente ou le président de la Fondation (sur proposition de la directrice ou du directeur scientifique et des directrices ou directeurs de programmes de la Fondation) parmi les personnels d'AMU - au plus pour un tiers - et des personnalités scientifiques extérieures – choisies pour leurs compétences trans& interdisciplinaires, notamment entre Sciences et Sciences Humaines & Sociales, entre Arts & Sciences, sur des questionnements relatifs au monde méditerranéen, etc. ».

Dans ce cadre, Denis Bertin propose que le nouveau Conseil scientifique soit composé de 3 personnalités scientifiques parmi les personnels d'AMU et 6 personnalités scientifiques extérieures à AMU.

Concernant les 6 personnalités scientifiques extérieures à AMU, il propose, dans le souci de préserver une certaine continuité, de conserver 4 des 15 membres du Conseil scientifique précédent, à savoir :

- Michèle Gendreau-Massaloux, Hispaniste, ancien Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), membre de la mission Union pour la Méditerranée de 2008 à 2012 ;

- Jacques Lanares, Professeur à l'Institut des Sciences Sociales et Vice-Recteur de l'Université de Lausanne ;
  - Catherine Massip, Conservatrice générale et Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes (Histoire de la musique et de la Musicologie) à Paris ;
  - Franco Miglietta, Directeur de recherche à l'Institut de Biométéorologie (CNR Italie) à Florence.
- Il va ainsi écrire officiellement à ces 4 membres pour leur proposer de renouveler leur mandat au sein du nouveau Conseil scientifique.

Les membres du CG sont invités à transmettre à Denis Bertin, des propositions de personnalités scientifiques (internes et extérieures à AMU) pour compléter et finaliser la composition du nouveau Conseil scientifique.

## **5 – Stratégie de communication et refonte du site internet**

La nouvelle équipe de communication composée de Farah Ferraton, chargée de communication, et de Timothée Andonian, assistant médias et informatique, présente son plan de transformation de la communication de l'institut et de ses moyens associés.

Deux projets piliers pour l'évolution de la communication à l'IMÉRA ont été présentés : la refonte du site internet et le projet hybridation, tous deux soutenus financièrement par A\*MIDEX dans le cadre d'un nouveau conventionnement entre l'IDEX et l'IMÉRA.

Le chantier de refonte du site-web devrait s'étaler sur une année à partir de janvier 2022, menant à la restructuration de forme et de fond du site internet de l'IMÉRA, ainsi qu'à la réorganisation de ses communications numériques. La chargée de communication met notamment l'accent sur la méthodologie de ce projet et la concertation menée avec les services centraux d'AMU.

Quant au projet d'hybridation, il est aussi mené en collaboration avec la DOSI (Service Audiovisuel d'AMU) afin de synchroniser les besoins d'installations plus efficaces avec les possibilités qu'offrent les marchés publics d'AMU. Ces nouveaux équipements profiteront aux trois salles de séminaires et conférences. Cela permettra ainsi de pallier les limites techniques du matériel actuel, connues de la DOSI. Lancé en octobre 2021, le projet pourra être mené à bien avant la fin de cette année scolaire. Il reste un travail de soutien technique aux chercheurs dans leurs projets et d'assistance afin de faciliter leur familiarisation avec les outils informatiques.

Pour finir, la coordinatrice scientifique rappelle que l'amélioration de la communication de l'institut a été vivement encouragée lors de la dernière évaluation du Conseil scientifique international du RFIEA de 2021. Le constat est aussi fait du manque de visibilité de l'IMÉRA sur le site internet d'AMU auquel il s'agirait de remédier rapidement, participant à la consolidation de son statut d'UBIAS (University-based Institute for Advanced Study).

### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité le projet de refonte du site internet et le projet hybridation.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Fait à Marseille, le 7 janvier 2022.

Denis Bertin  
Président du Conseil de gestion